



MAIRIE DE GILLES (28260)

Compte rendu du Conseil municipal du 5 novembre 2025, convoqué le 30/10/2025

La séance s'est déroulée dans la salle de la mairie.

Présents : M. Malhappe, S. Apruzzese, Ch. Bourrat, J. Lehoux, L. Dujardin, T. de Ferrières, P. Maisonneuve, S. Lamouille, P. Avril, D. Ferrandin.

Procurations (excusés) : P. Boquet à M. Malhappe

L. Dujardin est nommée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h37.

1) Le compte rendu de la séance du 10 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité et le registre des délibérations signé par l'ensemble des conseillers présents.

2) **Changement des statuts de l'Agglo de Dreux – à l'unanimité**

Le Maire indique que les statuts de l'Agglo du Pays de Dreux doivent être modifiés pour intégrer l'extension de la compétence « gendarmerie » au territoire de la commune de Chateauneuf-en-Thymerais et préciser les contours de la compétence « réseau de chaleur urbain ».

A la question de T. de Ferrières concernant l'implication des collectivités territoriales dans la gendarmerie nationale, le Maire indique que la loi de finances prévoit en effet l'engagement de ces dernières dans le financement de l'immobilier de la gendarmerie nationale.

Quant à la compétence « réseau de chaleur urbain », il s'agit simplement de préciser que les réseaux de chaleur desservant les quartiers inclus dans le dispositif « politique de la ville » de Dreux et Vernouillet, mais également à terme les secteurs voisins de ces quartiers, seront raccordés à la chaufferie principale, dans un souci de rentabilité.

3) **Subvention pour l'acquisition d'une mallette de télémédecine – à la majorité (1 abstention)**

Le Maire expose que 3 infirmières de Guainville projettent d'acheter une mallette de télémédecine numérique et connectée pour pouvoir se rendre auprès des patients et créer un lien avec un médecin pour lutter contre le désert médical qui touche le canton (14 médecins seulement pour 25 000 habitants, soit moins de la moitié de la moyenne française). Elles ont déjà contacté plusieurs médecins du secteur, prêts à leur réserver quelques créneaux dans leurs emplois du temps pour participer à ce projet.

A elles trois, elles peuvent proposer des téléconsultations, en lien avec les médecins partenaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Afin de les aider dans l'acquisition de la mallette, elles sollicitent l'ensemble des mairies du canton pour une aide financière sous la forme d'une subvention.

Le conseil municipal décide de leur accorder une subvention de 250 €.

4) **Dénonciation de la convention de délégation pour la gestion des eaux pluviales urbaines – à la majorité (5 pour, 4 contre, 2 abstentions)**

Le Maire expose que la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) est, au même titre que l'Assainissement, une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux depuis 2020.

S'agissant d'un service public administratif, les dépenses liées à la GEPU sont financées par le budget principal de l'Agglo au travers des attributions de compensation. Le résultat du travail mené notamment en commission assainissement a permis d'arrêter le patrimoine lié à la GEPU, d'homogénéiser le niveau de service à apporter à l'échelle des 81 communes et d'étudier les scénarii pour répartir des charges évaluées, par commune, à partir du patrimoine connu et recensé.

Après avoir été saisi, le préfet a pris un arrêté en date du 8 juillet 2025 statuant pour chaque commune concernée sur les montants des charges à transférer pour l'exploitation des ouvrages liés à la compétence GEPU. A ce titre, l'Agglo va devoir assurer les prestations d'entretien desdits ouvrages.

Pour rappel, les prestations qui seront assurées sont :

- tenir à jour les plans sur Système d'Information Géographique
- répondre au DT / DICT
- garantir le libre écoulement avec mise en place d'une astreinte
- curer les grilles et avaloirs tous les ans
- entretenir les espaces verts des bassins de rétention 1 à 2 fois par an

Il convient donc de mettre un terme à la convention de délégation qui lie la commune à l'Agglo au 31 décembre 2025, conformément à son article 9 pour la gestion des eaux pluviales.

S. Lamouille note qu'à Gilles, le réseau GEPU étant peu étendu, ça n'était pas un besoin et qu'une fois de plus la commune va payer un service qui profitera surtout aux communes plus urbaines. Il souhaite que cette remarque soit remontée à l'Agglo.

Le Maire conclut en précisant qu'il a souhaité porter ce sujet en conseil municipal, mais qu'il n'y avait pas obligation de prendre une délibération.

5) Action sociale – à l'unanimité

Le Maire propose au Conseil de faire bénéficier de tickets restaurant les agents qui le souhaitent, de fixer la valeur faciale du ticket restaurant à 12 €, le nombre maximum de tickets à 142 sur 12 mois et une prise en charge de 50% de la collectivité.

T. de Ferrières propose de ramener la valeur du ticket restaurant à 10€ et d'intervenir à 60%, cette option étant plus favorable pour le bénéficiaire, ce qui est accepté par le conseil.

Les bénéficiaires des titres restaurant seront les agents titulaires, les agents contractuels de droit public et les stagiaires, réalisant au moins 6h de travail dans une seule journée. Les agents exclus de ce dispositif, du fait d'une durée journalière de travail inférieure à 6h, bénéficieront d'une carte cadeau à Noël d'un montant de 196 €.

6) Demande de subvention au titre du Fonds Eglises et Petits Patrimoines Remarquables 2026 – à la majorité (1 abstention)

Dans la continuité de l'aide accordée en 2025 pour la restauration de l'église Saint-Aignan, au titre du Fonds Eglises et Petits Patrimoines remarquables, le conseil municipal de Gilles sollicite l'aide du département d'Eure-et-Loir en 2026 pour :

- le lot campanisterie et protection contre la foudre : 14 525 € HT
- le lot vitrail : 8 590 € HT
- la maîtrise d'œuvre associée à ces deux lots : 2 311,50 € HT
- la coordination SPS : 3 050 € HT

Montant total des travaux : 28 476,50 € HT

Montant de la subvention demandée : 8 543 €

Démarrage des travaux : mars 2026

Fin prévue des travaux : septembre 2027

7) Demande de subvention au titre de la DETR / DSIL 2026 – à la majorité (1 abstention)

Dans la continuité de l'aide accordée en 2025 pour une partie de la tranche ferme de la restauration de l'église Saint-Aignan, le conseil municipal de Gilles sollicite l'aide de l'Etat pour :

- le lot campanisterie et protection contre la foudre : 14 525 € HT
- le lot vitrail : 8 590 € HT
- la tranche conditionnelle n° 1 (extension de la réfection de la toiture, façade ouest) : 209 945,01 €
- la tranche conditionnelle 2 (voûte lambrissée) : 36 260,45 € HT
- la maîtrise d'œuvre associée à ces lots (10 %) : 26 932,05 € HT
- la coordination SPS : 3 050 € HT

Montant total des travaux : 299 302,51 € HT

Montant de la subvention demandée : 104 755,88 € (35%)

Démarrage des travaux : mars 2026

Fin prévue des travaux : septembre 2027

Pour les deux délibérations ci-dessus, T. de Ferrières souhaite qu'y soient ajoutés les travaux de réfection de l'électricité. Le Maire indique que, bien sûr, l'électricité sera à refaire mais qu'elle pourra être envisagée en 2027.

D. Ferrandin considère que les travaux d'embellissement de l'église ne sont pas une priorité.

8) Recrutement pour les opérations de recensement 2026 de la commune – à l'unanimité

Le Maire rappelle que la commune de Gilles est concernée par le recensement du 15 janvier au 14 février 2026.

Les agents recenseurs étant, en application des nouveaux textes, des agents de la commune et en l'absence de dispositions particulières, le recrutement et la rémunération de ces agents s'effectuent selon le droit commun du statut de la fonction publique territoriale.

Le conseil municipal décide de :

- charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser
- créer 1 poste temporaire d'agent recenseur à 17 heures par semaine du 13 janvier au 17 février 2026 inclus
- autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer les contrats de recrutement.

En application de l'article L 332-23-1° du Code général de la fonction publique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, ces emplois sont créés, pour la période allant du 12 janvier 2026 au 17 février 2026 inclus.

L'agent recenseur sera chargé, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

9) Demande de subvention à Territoire d'Energie 28 pour la création de 2 points lumineux supplémentaires rue de la Gare et le passage en LED de la totalité de l'éclairage public – à l'unanimité

Le Maire rappelle au conseil municipal que le syndicat Territoire d'Energie 28 subventionne des projets de travaux liés à l'éclairage public.

Compte tenu du souhait du conseil municipal d'ajouter 2 points lumineux rue de la Gare, notamment pour sécuriser le cheminement piétons jusqu'à l'abribus du bas de la rue du Trou Borgnet, et de la volonté d'adopter un éclairage LED sur l'ensemble du village, le conseil municipal sollicite Territoire d'Energie 28 pour l'octroi d'une subvention en 2026.

Le coût de l'ajout de 2 points lumineux sur mâts existants s'élève à 1 513,50 € HT.

Celui du passage en LED de 65 lampes atteint 4 972,50 € HT.

Le montant HT de ce projet s'élève à 6 486 € HT.

T. de Ferrières souhaiterait que l'on veille à l'esthétique du village à long terme lors de la mise en place des deux points lumineux supplémentaires. Le Maire précise qu'à terme l'idéal serait de poursuivre l'enfouissement des réseaux et que c'est à ce moment-là qu'il faudra être vigilant.

T. de Ferrières demande des précisions sur le passage en LED. Le Maire répond que seules les ampoules et les câblages sont à modifier.

P. Avril espère que ce changement sera générateur d'économies d'énergie. Le Maire précise que la consommation devrait être 2,5 fois moindre.

T. de Ferrières souhaite qu'en cas de panne les ampoules installées puissent être interchangeables sur des douilles standards.

10) Décision modificative budgétaire n° 1 – à l'unanimité

Compte tenu de la demande de versement d'une avance de la part des entreprises titulaires du marché public de travaux pour la restauration de l'église, il convient d'ouvrir une ligne budgétaire à l'article 238 (avance versée à un tiers pour la réalisation d'un bien corporel) – chapitre 23.

Le conseil municipal décide de procéder à la DMB n° 1 comme suit :

Ch. 21, article 2131 : - 80 000 €

Ch. 23, article 238 : + 80 000 €

11) Informations diverses

- *Point financier*

Le Maire indique que la trésorerie de la commune s'établit ce jour à 718 550,89 €. Ce montant englobe la totalité de la subvention au titre du Fonds Eglises et Petits Patrimoines Remarquables 2025 versée via le FDPTADEM.

- *Proposition de travaux rue Neuve*

Le Maire indique que le conseil municipal a été destinataire de la proposition du CAUE et il souhaite que la commission voirie se réunisse pour avancer sur le sujet.

- *Points d'apport volontaire pour le verre*

Le Maire cède la parole à Ch. Bourrat. Le 4 novembre, deux conducteurs de l'Agglo en charge de la collecte du verre sont venus en repérage à Gilles et deux points d'implantation de bornes de récupération du verre ont été arrêtés : route de Normandie, juste après le croisement avec le chemin du Pré de Launay et route de la Noé à l'emplacement de l'ancienne dalle.

T. de Ferrières précise qu'il faudra obtenir l'accord de M. Barathon, la dalle étant sur un terrain lui appartenant.

D. Ferrandin craint les dépôts sauvages dans un endroit si éloigné du bourg. Ch. Bourrat indique que le nettoyage, tout comme la préparation du terrain destiné à accueillir le collecteur sont à la charge de l'Agglo.

- *Réunions syndicales et commissions de l'Agglo*

- **SMICA** : S. Lamouille n'est pas sûr de pouvoir assister au conseil syndical du 6 novembre, qui concerne essentiellement les emprunts et les demandes de subventions dans le cadre de la rénovation des gymnases de Bû et d'Anet.
- **SIRP** : P. Maisonneuve relate les principaux points abordés lors du dernier comité syndical du 8 octobre :
 - Participation significative du SIRP aux différentes sorties scolaires (classe de mer, journées à la Maison des Espaces Naturels (MEN) d'Ecluzelles gérée par l'Agglo du Pays de Dreux
 - Embauche d'un factotum pour prise en charge des petits travaux d'entretien et d'une stagiaire pour compléter le travail des Atsem.
- **SIAEP** : P. Avril informe de la prochaine réunion du Syndicat des Eaux et demande s'il y a des messages à faire passer. Il est proposé de demander le comblement des tranchées ouvertes pour le raccordement, sachant qu'un délai est souvent nécessaire pour la stabilisation avant la pose de l'enrobé.

6) Tour de table

P. Avril :

- signale que les avaloirs et buses du bas de la rue des Rostys sont à nettoyer pour le bon écoulement des eaux pluviales ;
- souhaite savoir à qui incombe la responsabilité en cas de vol du dôme du clocher. Le Maire fait le point avec l'architecte, informe de l'acquisition d'une caméra de surveillance et que contact a été pris avec notre assureur sur ce point particulier.

S. Lamouille signale que :

- le lampadaire situé à l'angle de la rue des Rostys et de la rue des Casse-Croûtes (hameau des Rostys) dysfonctionne ;
- la partie haute de la rue des Casse-Croûtes présente des trous dans sa partie goudronnée. Les travaux étant assez récents, il demande si une garantie de l'entreprise pourrait s'appliquer.

Le Maire propose de contacter une entreprise pour reboucher en enrobé à chaud les trous les plus importants existant sur la voirie communale en général.

D. Ferrandin :

- signale, d'une part, que lors des enterrements ou travaux dans le cimetière, la largeur de la rue du Trou Borgnet est insuffisante pour permettre la bonne circulation des véhicules, notamment des cars scolaires. D'autre part, davantage de véhicules empruntant cette voie, il serait pertinent d'élargir la route à cet endroit en recherchant un accord avec le propriétaire du terrain en face pour éventuellement créer quelques places de stationnement.

Le Maire remarque que la faible fréquence des enterrements et interventions dans le cimetière relativise cette question. Cependant, il prendra attache avec le propriétaire à ce sujet.

- demande qu'un nettoyage des lavoirs de la Correspondance et de la rue Mouillée soit effectué ;
- sollicite un débroussaillage de la rue des Chauquettes, notamment de la partie qui s'en va vers la plaine ;
- souhaite que les propriétaires d'arbres malades ou morts, voire trop proches des réseaux aériens, en bordure de voie publique soient informés et procèdent à leur élagage ou abattage. Le Maire répond que ce travail d'information est fait régulièrement dès qu'il constate ou est prévenu d'une anomalie.

T. de Ferrières :

- déplore que le chemin des Vignes de l'Etang ait été restauré avec du gratté de route de couleur noire au lieu de grave calcaire. Le Maire répond que ce gratté de route a été posé à titre provisoire, avant une réfection plus durable demandée par Sophie Apruzzese lors du Conseil de septembre. Cette question sera abordée par la commission voirie et bâtiments.

- regrette qu'une publicité plus importante n'ait pas été effectuée pour la dépose du dôme du clocher, permettant d'informer les habitants et éventuels donateurs en cette période de levée de fonds.

Le Maire répond que la date du 6 novembre n'a été confirmée que tardivement et qu'une communication a été effectuée sur le site en début de semaine.

Christian Bourrat :

- fait état de haies insuffisamment taillées rue de Fumeçon menaçant à terme la circulation. Le Maire interviendra auprès des propriétaires concernés.

- informe le Conseil de la parution du prochain Tambour pour fin décembre. Tous les articles et photos doivent lui être remontés avant le 8 décembre.

- fixe une réunion de la Commission communication et animation du village le 15 septembre à 9h00 en mairie.

Sophie Apruzzese :

- propose de réunir à la suite la Commission voirie et bâtiments. Le Maire indique qu'il sera en congés à cette date, qui n'est donc pas retenue.

- regrette que les feuilles et produits du débroussaillage soient soufflés dans le lavoir de la rue Mouillée et le ru, participant au salissement de ces derniers.

Un débat s'engage sur l'utilité de souffler les feuilles. Plusieurs propositions émergent : souffler uniquement sur les voies de circulations et trottoirs, souffler et ramasser les feuilles, laisser les feuilles là où elles sont et laisser faire la nature, acheter un aspirateur à feuilles, etc.).

Sur proposition de P. Avril, le Maire abordera ce sujet et tous les sujets d'entretien évoqués avec la société FF Pro pour trouver les meilleures solutions en cherchant à allier le bon entretien du village, le respect de l'environnement et l'optimisation des charges d'entretien. Un résumé des propositions sera communiqué à l'ensemble des Conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h06, le Maire ayant remercié le Conseil de la participation dynamique des conseillers aux débats.